

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20161212-2016-12-09-DE
Date de télétransmission : 14/12/2016
Date de réception préfecture : 14/12/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

**Comité syndical
12 décembre 2016 – Parthenay**

Identifiant
C5/2016-12-09

L'An Deux Mille Seize le douze décembre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M. Jean Claude Guérin a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 19 titulaires / 3 suppléants

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 12 titulaires / 28 suppléants
Votants : 20

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec pouvoir de vote	Autres suppléants présents
Val d'Egray	MORIN Joël	EVARD Elisabeth, LEMAITRE Thierry		
Gâtine-Autize	BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, RIMBEAU Jean- Pierre, DOUTEAU Patrice	GUERIT Jean-Philippe		
Pays-Sud- Gâtine	BARANGER Johann, OLIVIER Pascal	CHAUSSERAY Francine, LIBNER Jérôme		
Parthenay- Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GUERIN Jean-Claude,	BERGEON Patrice, CORNUAULT Véronique, LARGEAU Béatrice → GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent, De TALHOUEZ ROY Hervé	SICAUD Mickaël	PELEGRIN Michel
Airvaudais-Val du Thouet	COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique	BIRONNEAU Pascal		SERVANT Claude

Parc naturel régional de Gâtine poitevine : Convention de partenariat avec le Conseil régional pour la constitution du dossier d'opportunité

Vu la délibération du Conseil régional Poitou-Charentes en date du 16 octobre 2015 donnant un accord de principe à la création d'un Parc naturel régional sur le territoire de la Gâtine poitevine,
Vu la délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre 2015 prenant acte de la décision ci-dessus et engageant la procédure d'élaboration du dossier d'opportunité pour la préfiguration d'un Parc naturel régional,
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, en date du 21 novembre 2016, autorisant le Président du Conseil régional à signer la convention de partenariat pour la constitution du dossier d'opportunité d'un Parc naturel régional de « Gâtine poitevine » et attribuant une aide de 50 000€ au Syndicat Mixte du Pays de Gâtine pour la réalisation de ladite étude.
Vu le projet de convention, joint en annexe.

Considérant :

- que la présente convention a pour objet d'établir les modalités de partenariat entre la Région et le syndicat Mixte dans le cadre de la constitution du dossier d'opportunité pour le Parc naturel régional de « Gâtine poitevine ».
Le dossier d'opportunité est une étape préalable à l'engagement de la procédure de création d'un Parc naturel régional. La procédure de classement ne pourra être engagée qu'à l'issue de l'étude d'opportunité, par une déclaration motivée du Conseil régional définissant le périmètre d'étude du projet de Parc.

Par cette convention, le Syndicat mixte s'engage notamment à :

- réaliser l'étude sur la base du cahier des charges proposé à l'article 1,
- mettre en place les moyens humains et financiers pour conduire l'étude d'opportunité permettant à la Région de valider le projet ,
- constituer et animer un comité de pilotage conformément aux dispositions de l'article 3.2,
- associer les services de la Région à l'occasion de la restitution des travaux,
- mentionner la participation de la Région dans toute communication .

- que la Région, qui pilote cette procédure, accompagnera le territoire techniquement et financièrement. Une aide, correspondant à 50% des dépenses engagées HT et plafonnée à 50 000 €, sera attribuée au Syndicat Mixte du Pays de Gâtine pour l'écriture du dossier d'opportunité.

Les membres du Comité syndical :

- autorisent le Président à signer ladite convention de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.
- décident de poursuivre l'élaboration du dossier d'opportunité,
- autorisent le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD